



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 153 003 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, HUGOO Isabelle, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

COURBOT Monique à DERAM Didier,
DOOM Emmanuel à MARQUISE Lucas,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
DEGRAND Christophe à NICOLAS Richard

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



3) AIPI-BRIGADE VERTE-CONVENTION TRIENNALE 2024-2025-2026

Pour l'année 2024, l'AIPI, récemment renommé Hauts de Flandre Insertion, propose une intervention à l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre) de 184 jours.

Cette prestation est proposée pour un coût annuel de 59 708 € et comprend la mise à disposition d'une équipe de 6 personnes avec du matériel et un véhicule.

L'article 7 de la convention précise qu'un avenant sera présenté à la commune reprenant le planning avec des jours d'intervention pour l'année concernée et le montant global de la subvention éventuellement ajusté en fonction du nombre de jours ouvrés.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la convention triennale pour 2024-2025-2026 pour 184 jours d'intervention à 324,50€ la journée.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour :

- La validation des termes la convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- La signature de la convention pour l'année 2024-2025-2026
- L'inscription de la dépense 59 708 € au budget 2024 de la commune – article 6288/8/ATELIERS

VOTE DU CONSEIL

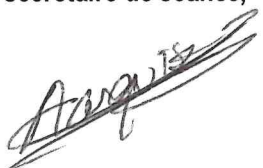
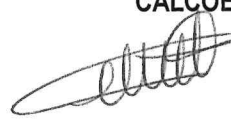

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,

- D'APPROUVER les termes de la convention
- D'AUTORISER la signature de la convention pour l'année 2024-2025-2026
- D'INSCRIRE la dépense au budget 2024.
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 16-11-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 22-11-2023

et publication ou notification le : 22-11-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	---